

Compte-rendu du premier conseil d'école 2022-2023 du jeudi 20 octobre 2022

Ouverture de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme Pupet Patricia, Professeur des écoles

Présents : Les représentants de la mairie : M. Laurence, maire de Saint Georges Montcocq, M. Lebreton Jean-Jacques, adjoint

Les représentants des parents d'élèves : Mme Lepas Ludinvine, Mme Bertoli Marion, M Derouet Anthony, M Lepetit Simon, Mme Hinfray Juliette, Mme Vernet Rafika, Mme Ribet Caroline, Mme Leprelle Claire

L'équipe enseignante : Mme Hamelin Karine, directrice, Mme Osmond Mélanie, Mme Tchobo Amélie, Mme Montaufray Céline, Madame Pupet Patricia,

Excusés M Le Granché, Inspecteur de l'Education Nationale
Mme Segovia Florence, Professeur des écoles
Mme Bisson Katy, représentante parents d'élèves

ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
2. Les effectifs de l'école
3. Le règlement intérieur
4. La sécurité
5. Le protocole sanitaire
6. Les travaux
7. Le plan Non au Harcèlement
- 8. Le projet d'aménagement de la cour de récréation de la maternelle
9. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives
10. Présentation des comptes de la coopérative
11. Questions et informations diverses

1-Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle :

Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves : Les élections se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2022. Le nombre de votants est de 110 pour 182 inscrits. Le taux de participation a été de 68%. C'est un taux en hausse par rapport à 2021, taux de 60 %, Les parents candidats étaient regroupés sur une liste donc 6 titulaires et 3 suppléants ont été élus.

Les membres du conseil:

Les articles 17-18 et 20 du décret n°90-788 du 6 septembre définissent les modalités du conseil d'école. Ces articles sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ❖ Les représentants de la mairie : Monsieur le Maire : Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux M me Rey Dorène chargée des actions scolaires et périscolaires et M. Legros chargé des travaux dans les bâtiments.
- ❖ L'équipe enseignante : Madame Hamelin Karine, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2 déchargée le vendredi et 1 jeudi sur 3 par Monsieur Costerousse Quentin jusqu'à la fin du mois de janvier, Madame Ségovia Florence enseignante titulaire de la classe de CP, Madame Montaufray Céline, enseignante titulaire de la classe de MS-GS, Madame Tchobo Amélie, enseignante titulaire de la classe de CE1-CE2, Madame Osmond, enseignante titulaire de la classe de PS-MS, Mme Pupet Patricia, enseignante titulaire de la classe de CE2-CM1.

❖ Les représentants des parents d'élèves :

Les titulaires : Madame LEPAS Ludivine, parent de Marius en CE2 dans la classe de Mme Pupet

Madame BERTOLI Marion, parent d'Augustin en GS et de Marceau en PS

Monsieur DEROUET Anthony, parent de Pauline en CE1 et d'Agathe en PS

Monsieur LEPETIT Simon, parent d'Amédée en CM2

Madame HINFRAY Juliette, parent de Camille en CM1 (classe de Mme Hamelin) et de Victor en CP

Madame VERNET Rafika, parent de Nahel en CM1 (classe de Mme Pupet) , d'Elissa en CE1 et de Daphnée en PS

Les suppléants : Madame RIBET Caroline, parent de Léonie en CM2 et d'Adam en CP

Madame BISSON Katy, parent de Romane en CM2 et d'Aurélien en GS

Madame LEPRELLE Claire, parent de Margo en CE2 (classe de Mme Pupet) et de Mathéo en GS

❖ L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô Nord : Monsieur Le Granché Stéphane est excusé.

La présidence:

La présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte- rendu avec le ou la secrétaire.

Les réunions :

Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2023.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de mars et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates et les horaires des conseils d'école sont déjà fixés : **le jeudi 16 mars 2023 et le jeudi 22 juin 2023 de 18h30 à 20h30 à la mairie.**

Les missions du conseil d'école :

Sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :
 - Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - Les activités périscolaires
 - La restauration et l'hygiène scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- ❖ Adopte le projet d'école
- ❖ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- ❖ Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

❖ Reçoit une information sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
- L'organisation des aides spécialisées

Les comptes rendus :

Un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il est envoyé aux familles via l'ENT et est déposé sur le site de l'école.

2-Les effectifs de l'école

A la rentrée de septembre: 126 élèves sont inscrits, les effectifs se maintiennent.

La répartition en 6 classes :

PS-MS – Mme Osmond : 22 élèves dont 18 PS et 4 MS

MS-GS – Mme Montaufray : 21 élèves dont 7 MS et 14 GS

CP – Mme Segovia : 18 élèves

CE1-CE2 – Mme Tchobo: 21 élèves : 14 CE1 et 7 CE2

CE2- CM1 - Mme Pupet : 21 élèves dont 8 CE2 et 13 CM1

CM1-CM2 – Mme Hamelin : 23 élèves dont 5 CM1 et 18 CM2.

Pour la rentrée de la Toussaint, une inscription est prévue en CE2 dans la classe de Mme Pupet.

Pour la rentrée 2023, la prévision d'effectif transmise au service de L'inspection académique est de 12 PS. Ce chiffre est établi à partir des listes de naissances de l'année 2020 fournies par les communes. Saint Georges Montcoq : 7 ; Mesnil Rouxelin : 5 et Rampan : 2. Tous les enfants de Rampan et du Mesnil Rouxelin ne sont pas scolarisés à l'école. Les familles ont la possibilité d'aller sur Saint-Lô.

3 -Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, actualisé en novembre 2021 et tient compte de la spécificité de l'école.

une annexe au règlement départemental est ajoutée, la charte de la laïcité.

Des points particuliers :

Dialogue avec les familles : une réunion de rentrée par classe a été organisée à destination des familles pour expliquer le fonctionnement de l'école et des classes. Des réunions individuelles soit à la demande de l'enseignant ou des familles et des réunions avec la directrice peuvent aussi s'organiser dans le courant de l'année scolaire.

Communication du livret scolaire (Livréval) du CP au CM2 est consultable sur le site de l'école. Les familles ont reçu ou vont recevoir un code pour y accéder. Le livréval est diffusé à des périodes de l'année définies :

en PS-MS : une fois en fin d'année,

de la GS au CM2 : deux fois (fin janvier et fin juin). Il est distribué en version papier en fin d'année.

Les médicaments sont interdits à l'école même sur le temps du personnel de la mairie. Les parents doivent éviter de mettre les enfants quand ils sont malades sinon il y a un risque de contagion au niveau de la classe et de l'école. Les enseignantes ou le personnel de la mairie peuvent appeler une famille afin qu'elle récupère un enfant malade ou blessé.

Les dispositions particulières :

Les bijoux et les jouets sont vivement déconseillés.

Les animaux domestiques sont interdits dans l'enceinte de l'école, même tenus en laisse ou dans les bras.

Lors du conseil d'école du jeudi 9 novembre 2017, celui-ci avait voté pour qu'un réflexe citoyen de ne pas fumer au niveau des portails d'entrée soit respecté.

La signalisation (panneau de sens interdit) demandée lors des conseils d'école de l'année scolaire 2016-2017 indique qu'il est interdit aux usagers sauf services publics d'emprunter la voie menant jusqu'au parking avec son véhicule.

Vote à l'unanimité.

Le règlement intérieur et ses annexes sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique informations générales. Un engagement de respecter le règlement intérieur et ses annexes sera distribué aux familles.

4 -La sécurité

Il y a deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté risques majeurs est opérationnel depuis quelques années. Chaque année, un exercice est effectué avec les enfants. Lors de cet exercice, seuls les élèves du CP au CM2 sont informés de la nature du risque. La situation évoquée est fréquemment celle d'un accident au carrefour et que les pompiers nous demandent de rester enfermés le temps qu'ils évacuent un camion transportant des matières dangereuses. C'est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal (ATSEM). Cette année, l'exercice est programmé le mardi 13 décembre 2022, c'est un exercice de circonscription. La chaîne d'alerte sera déclenchée au niveau de la circonscription de Saint Lô Nord. La durée de confinement des classes sera de 45 minutes. Pendant ce temps les élèves du CP au CM2 seront sensibilisés aux risques majeurs à partir de supports pédagogiques clé en main.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat/intrusion est en vigueur depuis 2016. 2 exercices doivent être organisés : un pour se cacher et un pour s'échapper. L'exercice se cacher a été réalisé le jeudi 6 octobre 2022. Les enfants devaient faire le silence pendant 10 à 15 minutes.

Pour les CP et CE1-CE2 de Mmes Segovia et Tchobo, les élèves se sont cachés dans la cantine. L'objectif est de faire identifier aux enfants la sonnerie du système, de comprendre qu'il faut se confiner et de faire le silence absolu. Du côté des maîtresses, elles doivent éteindre les lumières, le vidéoprojecteur..., s'enfermer à clé et communiquer par le biais des téléphones portables.

Le plan vigipirate est toujours en vigueur. Depuis la rentrée 2016, les portails et portes sont fermés sur le temps scolaire. Des visiophones ont été installés auprès du portail de l'école élémentaire et de la porte d'entrée de l'école maternelle. Les récepteurs sont au niveau de l'entrée de la classe de Mme Hamelin et dans la classe de Mme Osmond.

Les enseignantes sont vigilantes à ce que les exercices organisés dans le cadre du plan ne soient pas anxiogènes.

Les exercices de "sécurité incendie": 2 exercices dans l'année: 1 quelques jours après la rentrée, le 1er exercice a eu lieu le vendredi 16 septembre 2022. Le système d'alarme a bien fonctionné. Les élèves ont été informés. Le temps d'évacuation est de 2 minutes.

Un deuxième exercice inopiné est prévu en janvier réalisé par Monsieur Poignavant. Le personnel enseignant y compris Mme Hamelin ne sera pas prévenu.

5 -Le protocole sanitaire:

Depuis la rentrée, le niveau retenu est le niveau socle.

Le port du masque n'est plus obligatoire. Nous avons gardé la mesure du lavage des mains. La désinfection des locaux se fait une fois par jour, le soir.

6 -Les travaux :

La peinture des sanitaires de l'école maternelle est terminée.

7. Le plan Non au harcèlement

a) Présentation du plan et définition du harcèlement :

L'article R.421-20 du code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

L'article D.411-2 du code de l'éducation indique également que le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

Selon la circulaire n°2013-100 du 13/08/2013, un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques :

- l'apparence physique (poids, taille, couleur de cheveux...)
- le sexe (garçon efféminé, fille jugée trop masculine...)
- un handicap (physique, psychique ou mental)
- un trouble de la communication (bégaiement)
- l'appartenance à un groupe social ou culturel particuliers
- des centres d'intérêts différents

Il est important d'objectiver les situations de harcèlement potentiel qu'il faut savoir repérer et identifier.

C'est l'affaire de toute la communauté éducative : équipe enseignante ; IEN ; psychologue, infirmier, médecin scolaire ; agents municipaux ; parents d'élèves ; mais aussi élèves.

L'ensemble des adultes de l'école doit être informé en cas de harcèlement entre pairs (personnels enseignants, personnels de la cantine et des temps périscolaires) . L'appui de l'IEN et du référent harcèlement départemental ou académique peut être sollicité, ainsi que celui de la mairie.

Il revient donc aux adultes – équipe éducative, personnel intervenant sur le temps périscolaire, famille – de croiser leurs regards, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'enfant et son comportement.

b) Les actions préventives menées à l'école :

Pour les petits en maternelle, les enseignantes travaillent sur la libération de la parole, encouragent à venir parler à l'adulte et mettent l'accent sur l'empathie. Une place à la victime est mise en avant. En CP, l'enseignante travaille sur l'adage « je ne fais pas aux autres ce que je n'ai pas envie qu'on me fasse ».

En CE1-CE2-CM1- CM2, les enseignantes travaillent à partir des messages clairs : faire comprendre qu'il faut s'expliquer clairement et s'écouter entre pairs. Avant de passer devant l'adulte, les enfants gèrent le conflit.

Classes de CE1 au CM2 : tous les ans, mise en place du conseil de classe où les élèves peuvent porter plainte et discuter entre eux pour trouver des solutions.

Les enseignantes organiseront une journée non au harcèlement le jeudi 10 novembre.

c) Procédure en cas de harcèlement à l'école :

L'élève victime ou un de ses parents doit informer son enseignante qui informera la directrice. Les parents peuvent aussi informer la directrice qui prendra en charge la situation selon le protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles : recueillir le témoignage de la victime, des témoins, avec l'auteur présumé et avec les parents et décider des mesures de protection pour la victime et des mesures de punitions, sanctions ou de réparations pour l'auteur. La directrice informera l'IEN de la situation.

8-le projet d'aménagement de la cour de récréation

Le projet est en arrêt en attendant la délimitation par un grillage de la nouvelle cour (derrière l'école maternelle).

9-les projets de sorties : spectacles et rencontres sportives

Les sorties culturelles :

-

Dans le cadre des rendez vous soniques, les classes de MS-GS vont voir « une abeille m'a dit » le mardi 8 novembre les classes de CP et CE1-CE2 iront voir un spectacle le mardi 8 novembre au théâtre et les classes de CE2-CM1-CM2 iront voir le groupe de Wackids le mardi 8 novembre à la salle le Normandy

Dans le cadre des JMF, les classes de PS-MS et GS iront voir un spectacle intitulé Poetinha le 9 mars. Les classes de CP-CE1-CE2 iront voir un spectacle « la silencieuse en voyage » le 7 mars et les classes de CE2- CM1-CM2 iront voir un spectacle « je m'appelle Solea » le 4 mai.

Les élèves de PS au CE2 assisteront à un spectacle de Planète mômes le mardi 13 décembre à 15 heures, Noël dans les tuyaux. Forfait de 600 euros pour 100 élèves.

Sortie aux beaux-arts pour les MS-GS, pour travailler sur Sergio Di Castro.

Projet culture cheval pour les classes de CP et CE1-CE2 : le dossier est déposé avec une demande de subvention. Les séances auraient lieu pendant une semaine au mois de mai au centre équestre le Picotin. Et les élèves feraient des affiches et des articles sur le sujet.

Les rencontres sportives :
la classe de MS-GS participera au maternathlon
CE2-CM1 et CM1-CM2 : rencontre sécurité piéton

10 – Présentation des comptes de la coopérative

La situation du compte au 4 octobre 2022 est de 6 690,15 €.

L'appel aux dons auprès des familles est en cours.
Une action de vente de livres est proposée.

11- questions et informations diverses :

Les questions des parents :

- Concernant le temps de garderie du soir, il n'y a plus de "quart d'heure de courtoisie" obligeant les parents des élèves allant en aide au devoirs avec Mme Segovia à payer la garderie (1/4 d'heure le temps de goûter) et l'aide aux devoirs et ce même pour ceux qui récupèrent leurs enfants juste après l'aide aux devoirs. Mme Segovia fait sortir les enfants entre 16h30 et 16h 45 afin de leur permettre de s'aérer et d'être plus efficaces lors de l'aide aux devoirs.

Point positif sur la garderie du soir: les enfants apprécient le personnel.

Mr Laurence répond que le problème est résolu: le quart d'heure n'est plus facturé. Si c'est facturé, les parents concernés seront remboursés. Mme Marie pointerait les enfants de l'école élémentaire à partir de 16h30.

- Concernant la cantine, un placement non libre et à priori définitif a été attribué aux enfants en début d'année enlevant pour certains le côté convivial du repas car ils se retrouvent à côté d'enfants avec lesquels ils n'ont pas d'affinité . Est-il possible de revoir ce système (peut être un placement fixe par période et non pour l'année par exemple) . De même, certains élèves ne mangeant pas tous les jours à la cantine se voit être déplacés car certains autres turbulents ont été mis à leur place durant leur absence, ils se retrouvent pénalisés de ce fait. Nous avons bien conscience de la promiscuité dans la cantine mais peut-être pouvons-nous réfléchir ensemble à d'autres solutions.

Point positif concernant la cantine: l'ambiance est bien meilleure avec le nouveau personnel et les enfants apprécient de se servir seuls.

Mr Laurence répond que la consigne est le choix à l'enfant de se mettre là où il veut. En ce moment, avec les grands du 3ème service, cela se passe bien. C'est en réflexion pour garder la troisième personne en cantine pour ce service. Il va se mettre en place un blog de la cantine via l'ENT. La cantine est décorée selon la saison. La boîte à idées fonctionne. Le problème est la discipline, il faut des règles et le dire aux enfants. Si jamais , c'est important, les familles seront informées. Le souci est le bien-être des enfants. Le mobilier a été changé: plus de grandes tables et moins de promiscuité.

- Concernant les sanitaires du bas il n'y a toujours pas d'eau chaude pour que les enfants se lavent les mains... L'hiver approchant quelles solutions pouvons-nous trouver sur ce point ?

Mr Laurence répond que ce problème d'eau chaude a été plusieurs fois évoqué en conseil d'école. Ce n'est pas simple de faire installer l'eau chaude. Pour l'instant, il n'y en aura pas.

Un audit énergétique de l'école est en cours, on est en train de chiffrer un bilan pour réduire la facture d'énergie. Ce qui bloque, c'est le coût. Il faudrait installer un ballon d'eau chaude, l'isoler, tirer le gaz jusqu'au ballon (car ballon électrique énergivore).

- Concernant le couloir reliant les classes de CP et ce1-ce2, une grosse fuite d'eau a été observée lors des grosses pluies de septembre. Le problème est-il résolu ?

Mr Laurence répond que c'est un nettoyage à faire au niveau de la toiture.

- Concernant l'aménagement de la cour des maternelles, il avait été discuté lors du dernier conseil d'école la délimitation d'une cour herbe, côté parking, qui serait effectuée durant les vacances d'été. Le projet est-il toujours d'actualité ?

Mr Laurence répond que c'est toujours d'actualité. Le projet est soumis au vote du conseil municipal le soir-même. Le devis est validé pour une clôture avec deux portillons. La cour sera partagée.

- question concernant la garderie du soir pour les élèves du bas (ce2 CM1 cm2) e. Est-ce que le goûter à l'extérieur va être maintenu malgré l'approche de l'hiver ?

Mr Laurence répond que la salle d'arts plastiques va être utilisée.

- s'agissant de la cantine, y-a-t-il du nouveau concernant le prochain marché qui sera passé, y aura-t-il un nouveau prestataire ou reconduction du prestataire actuel ?

Mrv Laurence répond qu'il s'est rapproché du PAT de l'agglomération pour favoriser les circuits courts. La mairie est en réflexion avec le collège Lavalley pour la livraison de repas. Le problème est le coût, c'est 2 à 3 € de plus par repas. Il faudrait mettre du personnel pour préparer les repas au collège, il faut un véhicule. On peut avoir des aides. Ce ne sera pas avant la rentrée.

- Maintenant que les restrictions sanitaires sont levées, serait-il possible pour les parents d'enfants de maternelle (de petite section en particulier) d'accompagner leurs enfants dans la classe (ou à l'entrée de la classe), ou dans l'enceinte de l'école, comme c'était le cas auparavant et comme le prévoit le règlement intérieur de l'école?

Mme Hamelin répond qu'il n'est pas possible pour les parents d'accompagner leur enfant dans la classe de maternelle pour deux raisons : la première est de permettre à l'enfant d'acquérir de l'autonomie et la seconde est surtout une raison de sécurité.

Mr Laurence informe à propos des factures que le système n'est plus une régie, c'est directement versé au Trésor Public, si possible par prélèvement mensuel. Pour ceux qui paient par chèque, l'ordre doit être le Trésor Public. Il y a eu un problème dans la facturation, les parents vont recevoir un mail annulant la première facture et vont recevoir une nouvelle facture.

Mme Montaufray remercie Monsieur le Maire pour l'attribution de 4 heures d'ATSEM assurée par Samantha pour sa classe de MS-GS.

La piscine aura lieu du mardi 31 janvier au mardi 25 avril : l'après midi

Le photographe passera le vendredi 18 novembre 2022.

La chorale de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 à partir de 18h30

La fête de l'école aura lieu le vendredi 23 juin 2023 à partir de 18h30.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école.

La séance est clôturée à 20h30

La directrice

La secrétaire,

Mme Hamelin Karine

Mme Pupet Patricia